

4.2 - Règlement graphique :

Plan d'assemblage

4.2.57 - Commune de Cricqueville-en-Bessin

Prescriptions

Bâtiments situés en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Art.L151-11 2° CU)

- ★ Bâtiment avec intérêt architectural
- ★ Bâtiment sans intérêt architectural

Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-19 CU)

- ▲ Bâti remarquable (puits boulangeries fermes-manoirs...)
- Linéaire remarquable à protéger (murs)
- - - Linéaire remarquable à créer (murs)
- Origine du cône de vue à préserver
- Cône de vue à préserver

Secteur patrimonial à préserver

Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-23 CU)

- ▲ Arbre remarquable alignements plantés
- Haies à préserver
- - - Haies à créer
- Boiselements arboretum vergers parcs
- Franges bocagères des marais
- Mares étangs

Chemins à conserver ou à créer (Art.L151-38 CU)

- Cheminement à conserver
- - - Cheminement à créer

Autres prescriptions

- Emplacement réservé (Art.L.151-41 CU)
- Espace boisé classé (Art.L113-1 CU)
- Bande d'inconstructibilité autour des axes à grande circulation (Art.L111-6 et L.111-8 CU)
- Bande d'inconstructibilité le long de certaines routes départementales et / ou pour maintenir un alignement bâti (Art.L151-19 CU)
- Secteur de carrière protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (Art.R151-34 2° CU)
- Bande littorale des 100 mètres

Limite des Espaces Proches du Rivage (E.P.R.)


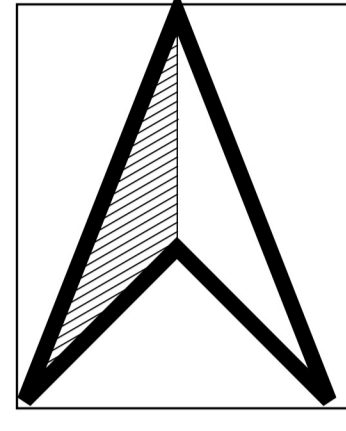
- Zones inondables < 1 m (aléa faible à moyen) (source : DREAL Normandie novembre 2021 (sour réserve d'une actualisation des données de la DREAL))
- Zones inondables > 1 m (aléa fort à très fort) (source : DREAL Normandie novembre 2021 (sour réserve d'une actualisation des données de la DREAL))
- Linéaires de rez-de-chaussées commerciales (Art.L151-16 CU)
- Secteurs OAP

Informations

- Zones humides (Source : DREAL Normandie, juillet 2022) sous réserve d'une actualisation consultable sur le site <https://carmen.developpement-durable.gouv.fr>
- Zones humides repérées par la DREAL mais non observées par PLANIS sur le terrain (Source : Etude Zones Humides, PLANIS 2018)
- Zones humides observées par PLANIS sur le terrain (Source : Etude Zones Humides, PLANIS 2018)
- Zone de nuisance sonore (Art.R151-3 CU et L571-10 CE)
- Projet de liaison routière
- Éléments archéologiques (Source : DRAC Normandie 2019)

Éléments du cadastre

- Limites communales
- Limite des communes déléguées
- Bâti
- Parcellaire (source : Cadastre PCI Vecteur 2022)
- Réseau viarie
- Cours d'eau



Zonage

Uasr	- Sous-secteur urbain correspondant à de l'habitat majoritairement ancien situé au sein d'un pôle secondaire ou relais
Ua	- Secteur urbain correspondant à de l'habitat majoritairement ancien situé au sein d'un pôle
Ub	- Secteur urbain correspondant aux extensions pavillonnaires situé au sein d'un pôle
Uh	- Secteur urbain à vocation principale d'habitat situé en dehors d'un pôle
Uhs	- Sous-secteur déjà urbanisé au sens de l'article L121-8 du code de l'urbanisme
Uhr	- Sous-secteur rappelant la présence d'une bande de précaution contre la submersion interdit toute nouvelle construction y compris les extensions ou annexes
Ue	- Secteur urbain à vocation d'équipements
Ul	- Secteur urbain à vocation de loisirs ou de tourisme
Ux	- Secteur urbain à vocation d'activités économiques
Uva	- Sous-secteur urbain à vocation d'activités économiques pouvant accueillir des bâtiments de grande hauteur
Uvc	- Sous-secteur urbain à vocation d'activités commerciales
Uxp	- Sous-secteur correspondant à des espaces à vocation portuaire ou halieutiques sur la ville de Grandcamp-Maisy
1AUB	- Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé au sein des pôles (sauf pôles secondaires et relais) et des communes associées à un pôle
1AUBsr	- Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé au sein d'un pôle secondaire ou d'un pôle relais
1AUH	- Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé en dehors d'un pôle
1AUe	- Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'équipements
1AUI	- Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation de loisirs ou de tourisme
1AUX	- Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités économiques
1AUXc	- Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités commerciales
2AUB	- Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'habitat situé au sein d'un pôle
2AUH	- Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'habitat situé en dehors d'un pôle
2AUe	- Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
2AUI	- Secteur à urbaniser à long terme à vocation de loisirs ou de tourisme
2AUX	- Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
N	- Zone naturelle
Nr	- Secteur naturel remarquable
Nl	- Secteur naturel de loisirs ou de tourisme
Nm	- Secteur accueillant des activités maritimes au sein de l'espace naturel
Nx	- Secteur d'activité artisanale en zone naturelle
A	- Zone agricole
Al	- Secteur agricole de loisirs ou de tourisme
Apr	- Secteur agricole proche du rivage
Ax	- Secteur d'activité artisanale en zone agricole